

COMMUNE DE TREMBLECOURT
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul
Canton Nord Toulous

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2025**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés : 9
Conseillers votants : 7

L'an deux mil vingt cinq, le onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Tremblecourt, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, dans la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Régis FAVRET.

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été envoyée le 20/03/2025.

Présents : Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Cécile PICHARD, Hélène BOHL, Lionel DELAY, Guillaume NOUET, Frédéric PATARD
Excusés : Danièle JANNEL a donné procuration à Régis FAVRET, Alexandre BOHL a donné procuration à Hélène BOHL
Absents : Jennifer COLARDELLE

Mme Cécile PICHARD a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 16/25 :
FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Mme Cécile PICHARD informe le conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 0

Cécile PICHARD,



Secrétaire

Régis FAVRET,



Maire

